



REGLEMENT 2019 TOP 7



CSO

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques des Concours de Saut d'Obstacles, complétés par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com.

I – GENERALITES

Les épreuves TOP 7 se déroulent sur des concours :

- nationaux labellisés Grand National de CSO,
- inter régionaux SHF,
- internationaux CSI2 * et plus,
- nationaux Pro 1 Grand Prix 145 cm.

Ces concours doivent proposer dans leurs programmes les épreuves réservées aux chevaux de 7 ans et répondant à la convention d'organisation définie par la Direction Technique Nationale de la FFE en collaboration avec la SHF.

Seules les participations aux épreuves Finale ou Grand Prix TOP 7 sont comptabilisées dans le classement permanent Grand Prix Chevaux de 7 ans.

II – PROGRAMME ET EPREUVES

Le programme est conçu par l'organisateur, puis validé par la FFE en collaboration avec la SHF.

L'épreuve des chevaux de 7 ans doit porter la dénomination : **Finale ou Grand Prix TOP 7**. L'apposition d'un nom de sponsor est soumise à la validation de la FFE.



	Jour de l'épreuve	Titre de l'épreuve	Hauteur	Particularités	Dotation minimum
1 ^{ère} partie de saison jusqu'au 31 mai	Déterminé par l'organisateur	PRO 2 Grand Prix TOP 7 Barème A Chrono + barrage Ou CSIYH 7ans * Barème A Chrono + barrage	135 cm	Rivière barrée ou non	3000 € min
2 ^{ème} partie de saison à partir du 1 ^{er} juin	Déterminé par l'organisateur	PRO 1 Grand Prix TOP 7 Barème A Chrono + barrage Ou CSIYH 7ans * Barème A Chrono + barrage	140 cm	Rivière non barrée	3000 € min

* Selon le règlement FEI, les épreuves CSIYH à barrage peuvent être « épreuve internationale » ouverte à 2 chevaux par cavalier à la place de Grand Prix.

III – OFFICIELS DE COMPETITION

Les officiels de compétition sont désignés par l'organisateur selon les qualifications minimum requises.

- Le chef de piste doit être de niveau international Level 2 minimum.
- L'équipe peut être complétée par un Chef de piste National Elite ou Candidat National Elite.

IV – ENGAGEMENTS ET DOTATIONS

Les engagements doivent se faire via FFE Compet, par épreuve, conformément au programme du concours.

Le montant minimum de la dotation de l'épreuve TOP 7 est de 3000 €, dans les autres épreuves du programme les dotations doivent être appropriées et attractives.

Pour les concours nationaux, le montant de l'engagement ne doit pas excéder 2,5% de la dotation.

IV – CHAMPIONNAT DE FRANCE DES 7 ANS

Le Championnat de France des 7 ans est organisé à Fontainebleau durant La Grande Semaine de l'élevage du 4 au 7 septembre 2019.

Le Championnat des 7 ans est ouvert aux 200 meilleurs chevaux de 7 ans répertoriés dans la liste de qualification extraite du classement permanent Grand Prix Chevaux de 7 ans.

Cette liste de qualification classe les chevaux de 7 ans selon leurs performances dans les 1^{ers} quarts des épreuves TOP 7 nationales et internationales.

Des chevaux peuvent être sélectionnés par la Direction Technique Nationale.

Pour plus d'informations, se référer au règlement du Championnat de France des 7 ans.

